

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'INSTALLATION DE RECUPERATEURS D'EAUX PLUVIALES

Conditions d'attribution

- Etre propriétaire ou locataire ou occupant à titre gratuit ;
- Les travaux doivent être réalisés sur une résidence principale ;
- A respecter les dispositions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments ;
- Bénéficiaire de l'accord de principe de la ville avant l'acquisition ;
- Aide attribuée une seule fois par logement ;
- L'aide porte sur le prix d'achat du récupérateur d'eau pluviale hors main d'œuvre ;
- Aide attribuée pour les installations effectuées à compter du 26 mars 2010

Montant de l'aide financière :

- 25 euros pour une cuve d'une capacité de moins de 500 litres,
- 50 euros pour une cuve d'une capacité de plus de 500 litres.

Attention : Le montant de la prime sera au maximum égal au prix d'achat de la cuve.

Pièces à fournir :

Avant l'acquisition du récupérateur d'eau pluviale

- 1- La lettre de demande (annexée ci-dessous),
- 2- Le justificatif de domicile,
- 3- Le titre de propriété,
- 4- L'accord du propriétaire si vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit

Après l'acquisition de la cuve

- 5- La facture acquittée faisant apparaître le volume, la marque et pour les cuves non enterrées le lieu d'achat du récupérateur d'eau pluviale ;
- 6- Copie de l'attestation de l'installateur de la cuve enterrée indiquant que le dispositif est conforme aux dispositions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (pour les cuves enterrées) ;
- 7- Une photo de la cuve une fois installée ;
- 8- Un relevé d'identité bancaire.

Votre dossier complet est à adresser à :

**Mairie de Neuville-en-Ferrain
Service urbanisme
Place du Général de Gaulle
59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN**

RAPPEL DE LA PROCEDURE A SUIVRE POUR L'ATTRIBUTION D'AIDE A L'INSTALLATION DE RECUPERATEUR D'EAU PLUVIALE

Etape 1

Constitution et dépôt du dossier de demande d'aide municipale pour l'installation de récupérateur d'eau pluviale auquel seront jointes les pièces à fournir avant l'acquisition du récupérateur d'eau pluviale (lettre de demande, justificatif de domicile et accord du propriétaire si nécessaire)

Etape 2

Instruction du dossier par la commission

Etape 3

Courrier de la ville donnant son accord de principe

Etape 4

Acquisition et installation du récupérateur d'eau pluviale

Etape 5

Dépôt des pièces à fournir après l'acquisition du récupérateur d'eau pluviale (facture acquittée, copie de l'attestation de conformité aux dispositions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (pour les cuves enterrées), photo de l'installation, relevé d'identité bancaire)

Etape 6

Lettre adressée au bénéficiaire avec les modalités de versement

**Pour tout renseignement complémentaire
vous pouvez contacter :**

**Le service urbanisme
Au Centre Technique Municipal rue Henri Dunant
Tel : 03.20.11.67.13**

**L'espace info énergie tel : 0 825.34.12.63 pour
tout renseignement concernant votre projet ou les
matériaux**

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tél :

Monsieur le Maire de Neuville-en-Ferrain
Mairie de Neuville-en-Ferrain
Place du Général de Gaulle
59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN

Objet : Demande d'attribution d'une aide à l'installation d'un récupérateur d'eau pluviale.

Monsieur le Maire,

Je soussigné,

Propriétaire, locataire, occupant sans titre (cocher la case correspondante)

vous informe de son intention d'installer un récupérateur d'eau pluviale

| | |
|---|--------------------------------|
| Contenance de la cuve : | Lieu d'achat : |
| Marque de la cuve : | Coût prévisionnel de l'achat : |
| Utilisation envisagée de l'eau pluviale | |

Aussi, je sollicite une aide de la ville de Neuville-en-Ferrain, conformément à la délibération du conseil municipal du 25 mars 2010 pour un montant forfaitaire de :

- 25 euros maximum pour l'installation d'un récupérateur d'eau pluviale de moins de 500 litres
 50 euros maximum pour l'installation d'un récupérateur d'eau pluviale de plus de 500 litres

Attention : le montant de la subvention ne pourra pas être supérieur au prix d'achat du récupérateur d'eau pluviale

Une fois l'installation terminée, je m'engage à vous fournir les documents suivants :

- 1- La facture acquittée de l'achat de la cuve
- 2- Une copie de l'attestation de conformité aux dispositions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (pour les cuves enterrées) ;
- 3- Une photo de la cuve une fois installée
- 4- Un relevé d'identité bancaire

Je m'engage à respecter les dispositions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

A
Le

Signature du demandeur